



Dossier de Diagnostic Technique

Réalisation du Dossier de Diagnostic Technique à l'occasion de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation

Désignation

Adresse du (des) Bien(s) :

341 Rue des Champagnes
01160 PRIAY

Nature de la copropriété (s'il y a lieu) :

Pas de copropriété

Désignation du Propriétaire :

Nom : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED] es
01160 PRIAY
Email :

Désignation du donneur d'ordre :

Nom : M. [REDACTED]
Adresse : 34 [REDACTED] es
01160 PRIAY

Qualité : Propriétaire
Email :

Désignation du (des) Bien(s) :

N° :2015DI15486 / 1

Type de bâtiment : Maison

Année de construction : 2012

Section cadastrale : nc

- Lot : - Parcelle :

Usage constaté : Habitation (maisons individuelles)

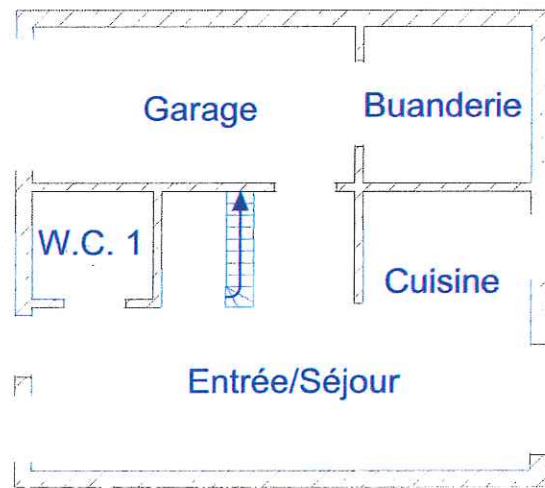
Désignation de (des) l'opérateur(s) :

Diagnostiqueur : DOS SANTOS MONTE Marcelo
Email : batimex01@orange.fr

Description générale du bien

Descriptif du (des) lot(s) :

Maison



Propriétaire	PLAN DE MASSE	REF : 10625	Opérateur	Niveau	RDC
AJANGAMA Erga	Habitable : 0.00m ² Zonées : 0.00m ²		DOS SANTOS MONTE Marcelo	Adresse	1/2

Dossier de Diagnostic Technique

Liste des diagnostics

<i>Types de diagnostics</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
- Constat des risques d'exposition au plomb	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l' amiante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Etat de l'installation intérieure de gaz	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Etat des risques naturels , miniers et technologiques ERNMT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Diagnostic de performance énergétique DPE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Etat de l'installation intérieure d' électricité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Assainissement Non Collectif	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Attestation de surface	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dossier de Diagnostic Technique

Sommaire

1. Rappel des conclusions	3
2. Certifications et attestations	5
3. Ordre de mission	8
4. Rapports	9

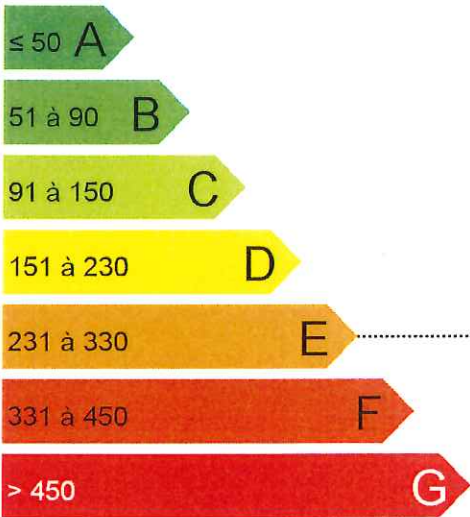

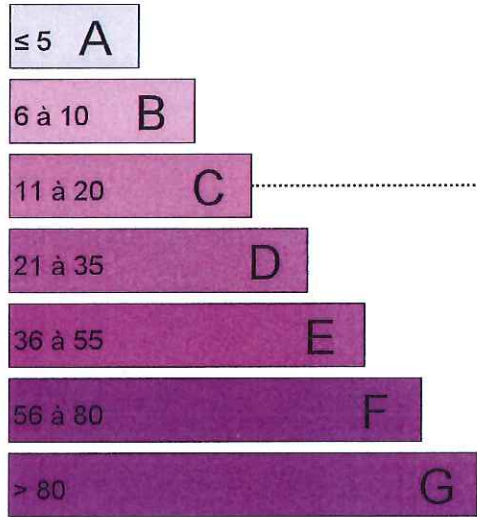

1. Rappel des conclusions

1. Diagnostic de performance énergétique (DPE)

DPE

Objet de la mission :

Le constat a consisté à établir le diagnostic de performance énergétique dans le cadre de la vente d'une habitation.

Consommations énergétiques (en énergie primaire)		Émissions de gaz à effet de serre (GES)	
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure		Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	
Consommation conventionnelle :	303 kWh _{EP} /m ² .an	Estimation des émissions :	16 kg _{éqCO2} /m ² .an
Logement économe  Logement énergivore	Logement  kWh _{ep} /m ² .an	Faible émission de GES  Forte émission de GES	Logement  kg _{éqCO2} /m ² .an

2. Attestation de surface

METRE

Objet de la mission :

La présente mission consiste à établir la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot de copropriété en référence à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété.

Dossier de Diagnostic Technique

Conclusion :

Localisation	Surfaces prises en compte (m ²)	Surfaces non prises en compte (m ²)	Justification
Entrée/Séjour (RDC)	21,24		
Cuisine (RDC)	19,34		
W.C. 1 (RDC)	2,22		
Palier (Étage 1)	7,99		
Salle de bains/WC (Étage 1)	4,24		
Chambre 1 (Étage 1)	10,45		
Chambre 2 (Étage 1)	10,12		
Chambre 3 (Étage 1)	11,22		
Total :	86,82 m²	0,00 m²	

Réserves :

En complétant le présent rapport, le signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières.

Cette partie de synthèse ne peut en conséquence être utilisée indépendamment du dossier technique dans son intégralité.

Dossier de Diagnostic Technique

2. Certifications et attestations

1. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné DOS SANTOS MONTE Marcelo, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



Dossier de Diagnostic Technique

2. Attestation d'assurance



Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

BATIMEX - AIR-T
LE THEMIS
1 RUE DU 23E RGT D'INFANTERIE
01000 BOURG EN BRESSE

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par CINOV – FIDI Diagnostics, garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier, y compris notamment:

- diagnostic d'infiltrométrie,
- diagnostic thermographique,
- états des lieux locatifs.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 1 525 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 3 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 01/07/2010

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 2 février 2015

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

SUBERVIE ASSURANCES
Agent Général exclusif MMA
30, cours du Maréchal Juin - B.P 29
33023 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.56.91.20.67 Fax : 05.56.91.95.75
Email : subervie.assurances@mna.fi
N° ORIAS : 07001677 www.orias.fr



MUTUELLES DU MANS ASSURANCES
10, rue de la République - 72000 Le Mans

Dossier de Diagnostic Technique

3. Certifications



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticueur immobilier certifié

DEKRA Certification SAS certifie que Monsieur

Marcelo DOS SANTOS MONTE

est titulaire du certificat de compétences N° DTI2904 pour :

	DU	AU
Diagnostic de performance énergétique individuel	07/07/2015	06/07/2020

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de plombage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2005 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique en l'absence de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 04 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 12 décembre 2011.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagnaux, le 08/07/2015



Numéro d'accréditation :
4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

LE RESPONSABLE DES TRAVAUX DÉFINIS DANS LE CADRE DE CE DIAGNOSTIC EST LE PROPRIÉTAIRE. L'AVANCEMENT DE LA TRAVAUX EST À LA CHARGE DE CE DERNIER ET LA RÉGULARITÉ DES TRAVAUX EST À LA CHARGE DE LA SOCIÉTÉ DE TRAVAUX DÉFINIS DANS LE CADRE DE CE DIAGNOSTIC.

Dossier de Diagnostic Technique

3. Ordre de mission

SELARL AHRES (Huissiers de Justice)

Dossier de Diagnostic Technique

4. Rapports

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 2015DI15486 / 1
 Réf. Ademe : 1501V1002465J
 Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A
 Valable jusqu'au : 14/09/2025
 Type de bâtiment : Maison individuelle
 Année de construction : 2012
 Surface habitable : 84,6 m²
 Adresse : 341 Rue des Champagnes 01160 PRIAY

Date de visite : 14/09/2015
 Date d'établissement : 15/09/2015
 Diagnostiqueur : DOS SANTOS MONTE Marcelo
 SARL BATIMEX – Immeuble Le Thémis
 1 Rue du 23ème RI - 01000 BOURG-EN-BRESSE
 Tél. : 04 74 23 10 33
 Email : batimex01@orange.fr
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par DEKRA 5 Avenue Garlande 92220 BAGNEUX. Le N° du certificat est DTI2904 délivré le 07/07/2015 et expirant le 06/07/2020.

Propriétaire : [REDACTED]
 Adresse : 341 Rue des Champagnes 01160 PRIAY

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2011

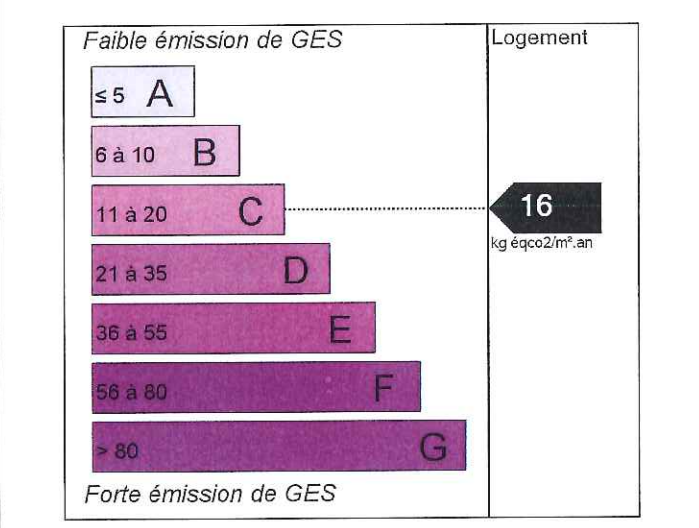
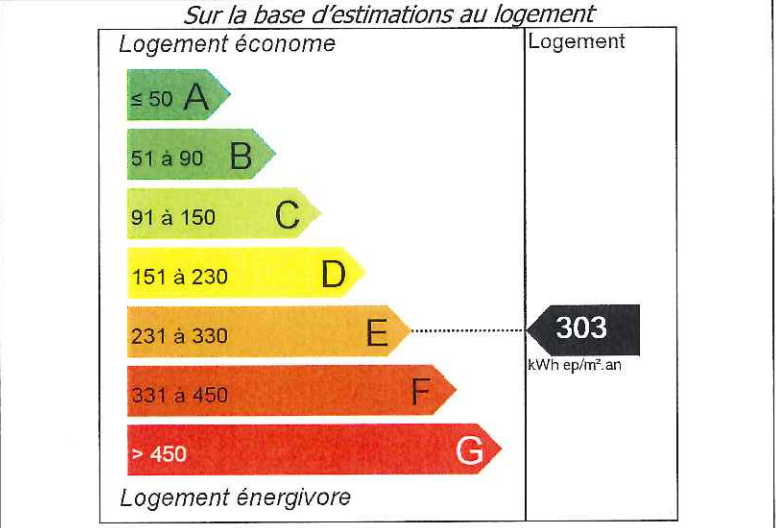
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	- Electrique : 6903 kWh _{ef}	17809 kWh _{ep}	790 € TTC
Eau chaude sanitaire	- Electrique : 3065 kWh _{ef}	7908 kWh _{ep}	274 € TTC
Refroidissement	-	-	-
Abonnements	-	-	192 € TTC
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	- Electrique : 9968 kWh _{ef}	25717 kWh _{ep}	1255 € TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 303 kWh_{EP}/m².an

Estimation des émissions : 16 kg_{éqCO₂}/m².an



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : <ul style="list-style-type: none">- Sur extérieur : briques creuses, ép. 20 cm, isolation par l'intérieur (ITI), épaisseur d'isolation : 10 cm- Sur garage : briques creuses, ép. 20 cm, isolation par l'intérieur (ITI), épaisseur d'isolation : 8 cm	Chauffage : <ul style="list-style-type: none">Panneaux Rayonnants : installation de chauffage- Chauffage 1, panneaux rayonnants NFC, énergie électrique, chauffage individuelConvecteurs : installation de chauffage- Chauffage 1, convecteurs NFC, énergie électrique, chauffage individuel	ECS : <ul style="list-style-type: none">- Ecs 1, chauffe-eau standard, énergie électrique, Ecs individuel ; accumulation : 300 l
Toiture : <ul style="list-style-type: none">- Sous combles, plaque de plâtre, combles perdus, isolation sur plancher haut (ITE), épaisseur d'isolation : 30 cm	Emetteurs : <ul style="list-style-type: none">- panneaux rayonnants nfc- convecteurs nfc	Ventilation : <ul style="list-style-type: none">- VMC Hygro B (Ventilation mécanique à extraction et entrées d'air hygrorégulables)
Menuiseries : <ul style="list-style-type: none">- Fenêtre battante, Fenêtre battante, Porte-fenêtre battante : pvc, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 15 mm- Porte d'entrée : simple en pvc, avec moins de 30% de double vitrage- Porte garage : simple en bois, opaque pleine	Refroidissement : <ul style="list-style-type: none">- sans objet	
Plancher bas : <ul style="list-style-type: none">- Sur Terre-Plein, dalle béton, isolation inconnue (présence impossible à déterminer)	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : <ul style="list-style-type: none">non	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : <ul style="list-style-type: none">- aucun		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires

thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

CONSEILS POUR UN BON USAGE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélanges.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de

nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Pose d'un insert / poêle en chauffage de base	224,1	€€€€	□□□□	□□	30%
<i>Commentaires : L'énergie du bois est renouvelable et ne contribue pas au réchauffement climatique (c'est une énergie qui ne dégage pas de gaz à effet de serre). De plus, le prix du kWh de chauffage bois est très économique ! Choisir des appareils labellisés « flamme verte ». Choisir un combustible sec et non pollué, si possible NF bois.</i>					
Remplacement du ballon d'ECS par un chauffe-eau thermodynamique sur air extérieur	256,4	€€€	□□	□	30%
<i>Commentaires : Le chauffe-eau thermodynamique est muni d'une pompe à chaleur qui transfère les calories de l'air extérieur à l'eau. Il peut être couplé à un dispositif de récupération de chaleur sur la VMC. Attention, il peut être bruyant.</i>					
ECS solaire	247,9	€€€	□□	□	30%
<i>Commentaires : Si possibilité architecturale (orientation, masque et implantation) et surface disponible, implantation d'un Chauffe-Eau Solaire Individuel envisageable.</i>					

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
□ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	□□□□ : moins de 5 ans
□□ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	□□□ : de 5 à 10 ans
□□□ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	□□ : de 10 à 15 ans
□□□□ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	□ : plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Diagnostic de performance énergétique

Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée	
Généralités	Département	01 - Ain	
	Altitude	282 m	
	Zone thermique	Zone hiver : 1, zone été : 3	
	Type de bâtiment	Maison individuelle	
	Année de construction	2012	
	Surface habitable	84,6 m ²	
	Nombre de niveaux	2	
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m	
	Nombre de logement du bâtiment	1	
	Inertie du lot	Légère	
Enveloppe	Caractéristiques des murs	- Sur extérieur : 118,8 m ² (surface hors ouverture : 106,0 m ²) en briques creuses, ép. 20 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1), isolation par l'intérieur (ITI) (10 cm) ; U = 0,33 W/m ² .K - Sur garage : 19,8 m ² (surface hors ouverture : 17,8 m ²) en briques creuses, ép. 20 cm, donnant sur un local non chauffé (garage) (b = 1), isolation par l'intérieur (ITI) (8 cm) ; U = 0,4 W/m ² .K	
	Caractéristiques des planchers	- Sur Terre-Plein : plancher en dalle béton (40,6 m ²) (périmètre : 27,6 m), donnant sur un terre-plein (b = 1), isolation inconnue ; U = 0,27 W/m ² .K	
	Caractéristiques des plafonds	- Sous combles : plafond sous combles perdus, en plaque de plâtre (44 m ²), donnant sur un local non chauffé (combles) (b = 0,95), isolation sur plancher haut (ITE) (30 cm) ; U = 0,13 W/m ² .K	
	Caractéristiques des baies	Fenêtre battante	- Fenêtre battante : 3 fenêtre battante ; en pvc3 x (1,4 m ²) avec double vitrage (remplissage air sec - 15 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-est (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e ≤ 12 mm); présence de joints ; Uw = 2,6 W/m ² .K, Ujn = 2,2 W/m ² .K, Ubaie = 2,2 W/m ² .K
			- Fenêtre battante : 2 fenêtre battante ; en pvc2 x (1,4 m ²) avec double vitrage (remplissage air sec - 15 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-ouest (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e ≤ 12 mm); présence de joints ; Uw = 2,6 W/m ² .K, Ujn = 2,2 W/m ² .K, Ubaie = 2,2 W/m ² .K
		Porte-fenêtre battante	- Fenêtre battante : 2 fenêtre battante ; en pvc2 x (0,5 m ²) avec double vitrage (remplissage air sec - 15 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-ouest (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec absence de fermeture; présence de joints ; Uw = 2,6 W/m ² .K, Ujn = 0 W/m ² .K, Ubaie = 2,6 W/m ² .K
			- Porte-fenêtre battante : porte-fenêtre battante sans soubassement ; en pvc (2,6 m ²) avec double vitrage (remplissage air sec - 15 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-est (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e ≤ 12 mm); présence de joints ; Uw = 2,6 W/m ² .K, Ujn = 2,2 W/m ² .K, Ubaie = 2,2 W/m ² .K
	Caractéristiques des portes	- Porte d'entrée : porte simple en pvc avec moins de 30% de double vitrage (1,9 m ²), donnant sur l'extérieur (b = 1); dormant de 5 cm au nu intérieur; présence de joints ; U = 3,3 W/m ² .K - Porte garage : porte simple en bois opaque pleine (1,9 m ²), donnant sur un local non chauffé (garage) (b = 1); dormant de 5 cm au nu intérieur; présence de joints ; U = 3,5 W/m ² .K	
	Caractéristiques des ponts thermiques	- Sur Terre-Plein / Sur extérieur : 47,5 m ; Coefficient : 0,71 W/m.K - Sur Terre-Plein / Sur garage : 7,9 m ; Coefficient : 0,71 W/m.K - Fenêtre battante / Sur extérieur : 3 x 4,8 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Fenêtre battante / Sur extérieur : 2 x 4,8 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Porte-fenêtre battante / Sur extérieur : 2 x 4,8 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Porte-fenêtre battante / Sur extérieur : 4,8 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Porte d'entrée / Sur extérieur : 5,2 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Porte garage / Sur garage : 5,2 m ; Coefficient : 0 W/m.K	
	Caractéristiques des locaux non chauffés	- Combles : b = 0,95 ; de type combles faiblement ventilés ; Paroi 1, 50 m ² donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 50 m ² donnant sur un local chauffé, isolée - Garage : b = 1 ; de type garage ; Paroi 1, 75,7 m ² donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 17,4 m ² donnant sur un local chauffé, isolée	

Systèmes

Caractéristiques de la ventilation	- VMC Hygro B (Ventilation mécanique à extraction et entrées d'air hygro-réglables) - Présence de cheminée sans trappe
Caractéristiques du chauffage	Panneaux Rayonnants : installation de chauffage (40,6 m ²) : - Chauffage 1 : panneaux rayonnants NFC (énergie : électrique), avec équipement d'intermittence central avec minimum de température Convecteurs : installation de chauffage (44 m ²) : - Chauffage 1 : convecteurs NFC (énergie : électrique), avec équipement d'intermittence par pièce avec minimum de température
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Installation d'ECS 84,6 m ² - Ecs 1 : chauffe-eau standard (énergie : électrique) avec accumulation verticale 300 l ; production hors volume habitable
Caractéristiques de la climatisation	- sans objet
Caractéristiques de l'ENR	- sans objet

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Appartement individuels de chauffage et de production d'ECS et équipés de comptages individuels			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr



SARL BATIMEX

Immeuble Le Thémis
1 Rue du 23ème RI -
01000 BOURG-EN-BRESSE

Compagnie d'assurance : MMA
N° de police : 114 231 812 valable jusqu'au 31/12/2015

Tél. : 04 74 23 10 33
Fax : 04 74 22 49 77
Email : batimex01@orange.fr
Site web : www.batimex.fr
Siret : 477 858 690 00019
Code NAF : 743 B
N° TVA : 84 477 858 690
N° RCS : BOURG EN BRESSE

Certificat de mesurage « Loi Carrez »

Objet

La présente mission consiste à établir la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot de copropriété en référence à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété.

Désignation du donneur d'ordre

Nom : [REDACTED]
Adresse : 341 Rue des Champagnes
01160 PRIAY
Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire
Email :

Immeuble bâti visité

Adresse du bien

Adresse complète : 341 Rue des Champagnes
01160 PRIAY

Nature du bien

Nature : Maison
Copropriété : Pas de copropriété
Références cadastrales : Section : Non Communiqué - Lot : Non Communiqué - Parcelle : Non Communiqué

Annexes

Annexe -2 / 1

Liste des pièces bâties mesurées :

Localisation	Surfaces Privatives (m ²)	Surfaces non prises en compte (m ²)	Justification
Entrée/Séjour (RDC)	21,24		
Cuisine (RDC)	19,34		
W.C. 1 (RDC)	2,22		
Palier (Étage 1)	7,99		
Salle de bains/WC (Étage 1)	4,24		
Chambre 1 (Étage 1)	10,45		
Chambre 2 (Étage 1)	10,12		
Chambre 3 (Étage 1)	11,22		
Total :	86,82	0,00	

En conséquence, après relevé du 14/09/2015, nous certifions que la surface privative « Loi Carrez » est de 86,82 m².
(quatre-vingt six mètres carrés et quatre-vingt deux décimètres carrés)

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée :

le : 14/09/2015

Visite effectuée :

par : DOS SANTOS
MONTE Marcelo

Rapport édité :

le : 15/09/2015

à : BOURG-EN-BRESSE

Cachet de l'opérateur



Le Thémis - 1 Rue du 23^{ème}
R.I.
01000 BOURG EN BRESSE
TEL : 07 74 23 10 33 - FAX :
04 74 22 49 77
N° SIRET : 477 858 690
00019 - R.C.S. BOURG

Annexes

Annexe 0 / 2

Liste des pièces visitées

Pièces ou parties d'immeuble

RDC : Entrée/Séjour, Cuisine, W.C. 1 □ Étage 1 : Palier , Salle de bains/WC, Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3

Liste des pièces non visitées

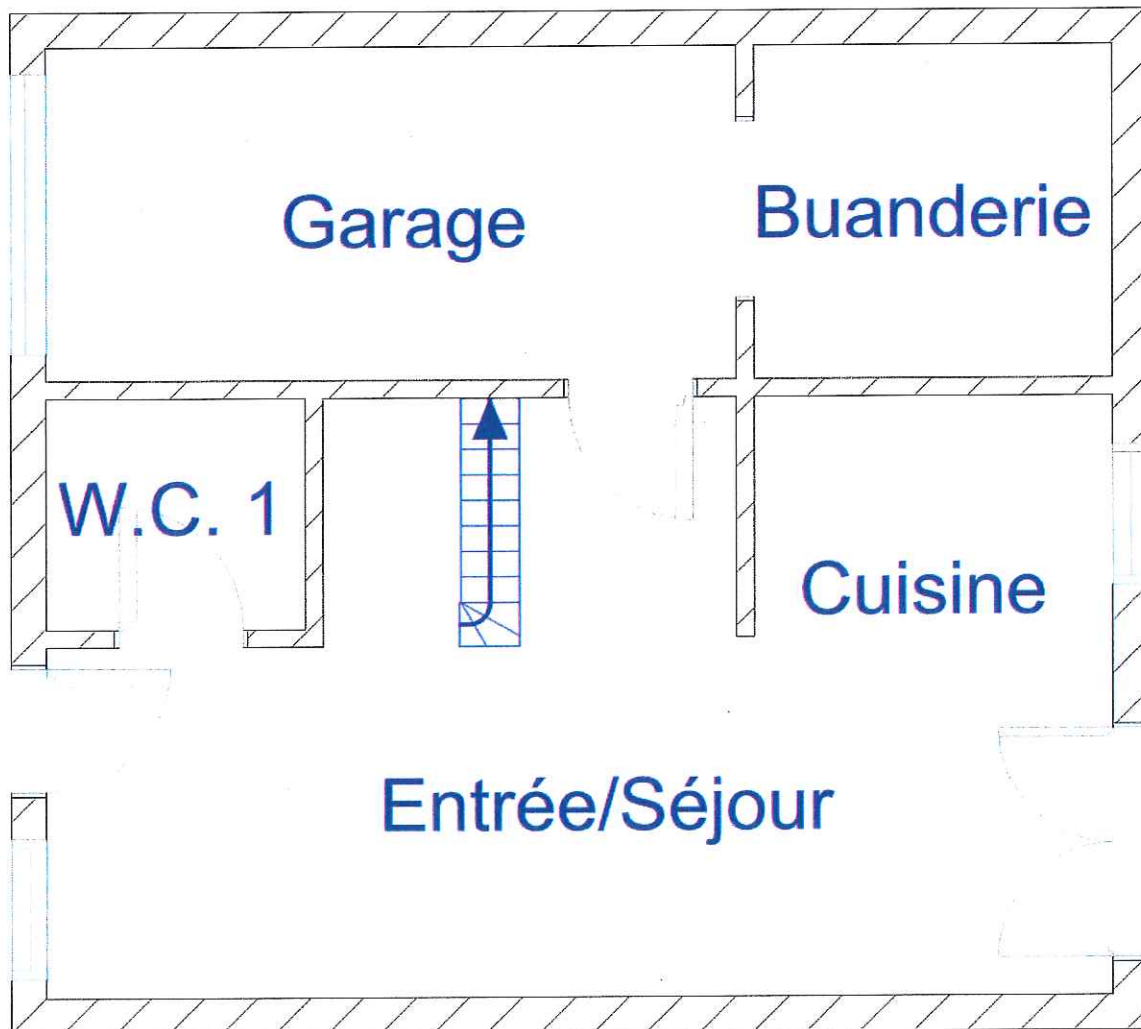
Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
<i>Néant</i>	

Annexes

Annexe 2 / 3

Croquis

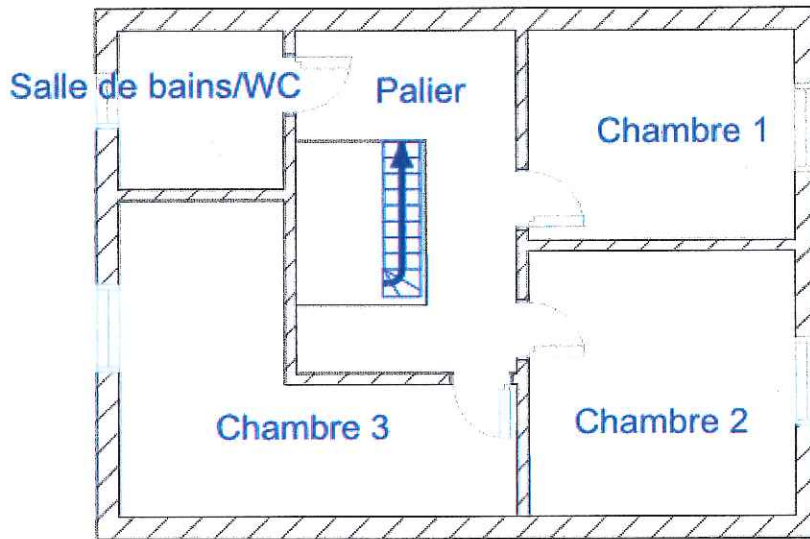
Le croquis ci-dessous mentionne les pièces visitées ainsi que leur superficie privative (« Carrez ») :



PLAN DE MASSE	Réf : 10625	Opérateur	Niveau	RDC	1/2
Propriété	Habitable : 0.00m ²	DOS SANTOS MONTE Marcelo	Adresse		
	Annexes : 0.00m ²	341 Rue des Champagnes 01160 PRIAY			

Annexes

Annexe 4 / 4



PLAN DE MASSE		Réf : 10625	Opérateur	Niveau	Étage 1	2/2
Propriétaire	[REDACTED]	Habitable : 0.00m ²	DOS SANTOS MONTE Marcelo	Adresse		
		Annexes : 0.00m ²	341 Rue des Champagnes 01160 PRIAY			